



PAR COURRIEL : secretariat@regie-energie.qc.ca

Québec, le 31 juillet 2026

Me Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

N/Réf. : AJ-2026-012117

V/Réf : R-4333-2026

Objet : HQD - Demande du Distributeur relative à la fixation des tarifs centres de données et pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs – Avis en vertu de l'art. 76 C.p.c. par l'intervenante autorisée AQCIE-CIFQ

Me Skelling,

Le 30 juillet dernier, nous avons reçu copie d'un *Avis au procureur général (art. 76 C.p.c.)* dans le cadre du dossier mentionné en objet.

En vertu de l'article 20 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (RLRQ, c. R-6.01, r. 4.1), le procureur général du Québec interviendra d'office dans le dossier mentionné en objet afin de présenter ses observations concernant cet avis lors de l'audience publique devant se tenir du 1^{er} au 9 octobre prochains.

Nous demeurons disponibles pour convenir des modalités de notre intervention.

La soussignée quitte pour ses vacances estivales du 3 au 21 août inclusivement.

Mon collègue, Me Alexandre Ouellet, également au dossier, pourra quant à lui être contacté à l'adresse courriel suivante : alexandre.ouellet@justice.gouv.qc.ca.

Vous remerciant et espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Skelling, nos salutations distinguées.

Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)



Marie-Ève Pelletier, avocate
marie-eve.pelletier2@justice.gouv.qc.ca

p.j. Copie Avis au procureur général (art. 76 C.p.c.)